

Espace romand de la formation

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, CIP-CSR

MANDAT

La création et la mission de la CIP-CSR découlent du contrôle parlementaire d'institutions inter-cantoniales, généralisé en Suisse romande sur la base de la « Convention du 5 mars 2010 relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantoniales et des traités des cantons avec l'étranger » (Convention sur la participation des Parlements, CoParl).

Le mandat de la CIP-CSR est décrit dans les articles 21 à 25 de la Convention scolaire romande.

Activités 2020

En 2020, la commission interparlementaire s'est réunie en présence du Président et de la secrétaire générale de la CIIP, le 6 novembre en visioconférence, sous la présidence du député neuchâtelois Jean-Claude Guyot. Ces séances ont été préparées au cours de deux séances du Bureau de la CIP-CSR. La CIP-CSR donne aux quarante-neuf député.es qui la composent l'opportunité de questionner la CIIP sur une foule de thématiques relatives à la scolarité obligatoire en particulier, comme à la formation en général.

La séance ordinaire de printemps ayant dû être annulée pour des raisons sanitaires, la CIP-CSR a donc pris connaissance, lors de sa séance d'automne, du rapport 2019 de mise en œuvre de la CSR et du rapport annuel 2019 de la CIIP, de son budget et de ses comptes. Elle en a préavisé positivement la transmission aux parlements cantonaux et a produit un rapport final pour l'année 2020, qu'elle transmettra en 2021 aux bureaux des Grands Conseils des cantons membres.

Activités